

**CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UNE CARTE D'IDENTITE**  
**CONSULAIRE**

1° Une demande (manuscrite) adressée à S.E.M l'Ambassadeur munie d'un timbre fiscal de 200FCA .

2° Fournir les documents suivants :

- L'original du passeport burkinabé
- L'acte de naissance

3° Deux (2) photos d'identité de face.

4° Frais d'établissement :

- **10 EUR** pour les personnes immatriculées à l'Ambassade. (fournir la preuve de l'immatriculation).
- **20 EUR** pour les personnes non immatriculées à l'Ambassade.

5° Un timbre fiscal de 300 F cfa à apposer sur la carte

6° Une enveloppe timbrée à 3, 50 EUR mentionnant votre nom et adresse pour le renvoi en recommandé de vos documents.

Hors de la RFA, bien vouloir payer les frais de retour en recommandé en complément des frais d'établissement de la carte suivant le tarif en cours dans le pays de résidence.

**N. B - Si vous êtes dans l'impossibilité d'obtenir des timbres fiscaux, bien vouloir envoyer 0,78 EUR.**